



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PRESENTATION SYNTHETIQUE

I – INTRODUCTION

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il retrace toutes les dépenses et recettes de la Ville de Firminy intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et regroupe les anciens Compte Administratif de l'Ordonnateur et Compte de Gestion du Comptable Public.

II – PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (CFU) s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes définie par le Comité de fiabilité des comptes locaux.

Les objectifs du C.F.U. sont simples :

- Favoriser la **transparence** et améliorer la **lisibilité de l'information financière**,
- Améliorer la qualité des comptes et fiabiliser les informations financières en automatisant des contrôles de concordance entre l'ordonnateur et le comptable,
- **Simplifier** les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU nécessite :

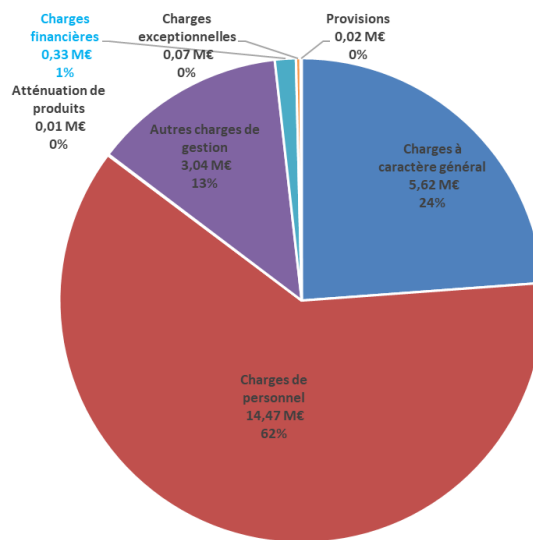
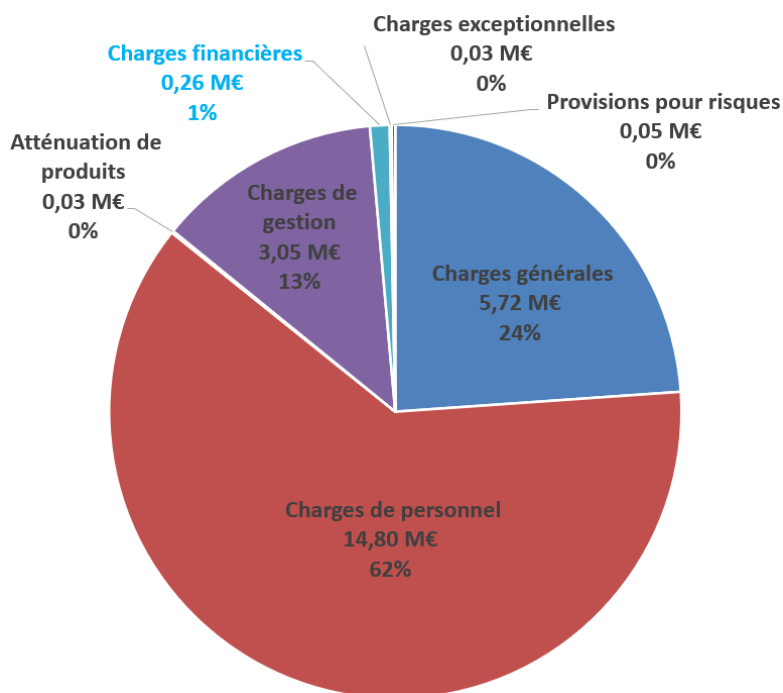
- Une bonne **coopération** entre le comptable et l'ordonnateur (élaboration conjointe),
- Des **informations fiables** transmises par l'ordonnateur (vue d'ensemble par chapitres budgétaires) et par le comptable public (vue détaillée par article),
- Des contrôles de **cohérence des tableaux patrimoniaux** à l'instar des actuels contrôles portés dans le compte de gestion,
- Des contrôles de **cohérence de l'exécution budgétaire** et des **résultats**.

III – LES RESULTATS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025

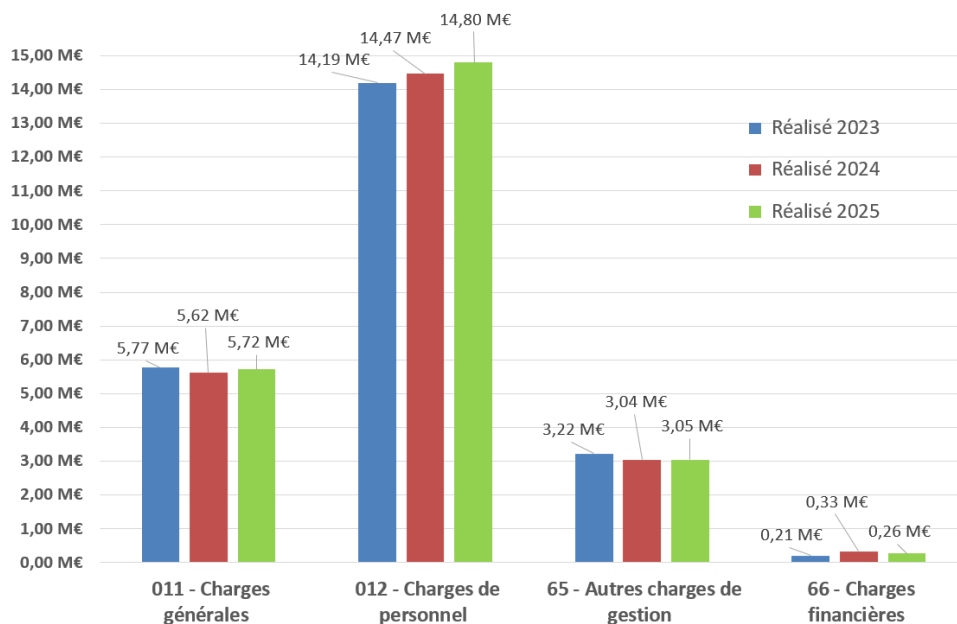
A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ *Les dépenses réelles :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
011	Dépenses à caractère général	5 717 114
012	Dépenses de personnel et frais assimilés	14 797 659
014	Atténuation de produits	28 847
65	Autres dépenses de gestion courante	3 045 531
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		23 589 151
66	Charges financières	264 995
67	Dépenses exceptionnelles	27 758
68	Provisions	46 980
TOTAL DEPENSES REELLES		23 928 883



RAPPEL 2024



○ *Dépenses à caractère général (chapitre 011)*

Après une année 2020 marquée par la crise pandémique du COVID 19, l'inflation et la forte augmentation des prix de l'énergie depuis le dernier trimestre 2021 qui a perduré depuis, l'exercice 2024 faisait apparaître une baisse de l'ordre de 152k€ soit 2,6%.

L'exercice 2025 reste dans la même lignée de dépenses en faisant apparaître un réalisé 5 717 114,09€ soit une augmentation de +99 814€ (+1,78%).

Les dépenses pour les fluides sont en augmentation à elles seules pour 115 164€ soit +5,65%. Tout comme les dépenses de maintenance pour 23 776€ (+6,61%).

A contrario, certaines dépenses ont fait l'objet de mesures d'économies comme les frais de carburant avec une baisse de 16 692€ (-14,5%) ou encore les frais de télécommunications avec une baisse de 15 168€ soit -17,4%).

○ *Dépenses de personnel (chapitre 012)*

Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,24 % par rapport aux comptes 2024 soit environ 324,8k€.

Après deux mesures consécutives de dégel du point d'indices et les revalorisations des grilles indiciaires C et B ayant impacté le chapitre de dépenses de personnel à hauteur de près de 240k€ pour l'exercice 2023 puis de 105k€, l'augmentation de trois points du taux de cotisation employeur de la CNRACL impacte l'exercice 2025 à hauteur de 180k€ environ.

Au-delà de cette mesure réglementaire, la masse salariale a été également impactée par :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de 85 000€,
- L'impact année pleine de la revalorisation de l'IFSE mensuelle pour l'ensemble des agents depuis le 01/06/2024 soit environ 60k€,
- L'octroi potentiel de la NBI QPV aux agents exerçant à titre principal des fonctions spécifiques en périphérie des 2 quartiers prioritaires soit 13,5k€,
- Le versement de la participation employeur au risque Prévoyance à compter du 01/01/2025 pour l'ensemble des agents adhérents au contrat de groupe facultatif TERRITORIA soit 25,5k€
- Le versement potentiel du BONUS ATTRACTIVITE pour les agents travaillant en Etablissement Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) soit 20,5k€.

La durée annuelle du temps de travail depuis le 1^{er} janvier 2022 est de 1607h.

La structure des effectifs au 31/12/2024 est la suivante :

Statut	Nombre agents au 31/12/2025	Nombre agents au 31/12/2024	Nombre agents au 31/12/2023
Titulaires	256	253	261
Non titulaires	88	85	80
TOTAL	344	338	341

*Base : tableau des effectifs Etat IV-B9 Maquette budgétaire

Les dépenses de personnel se répartissent de la façon suivant au titre de l'année 2025 :

Type de rémunération	2025	2024	2023
Traitement (inclus demi-traitement et SFT)	7 834 176 €	7 966 062 €	7 877 127 €
Régime indemnitaire (IFSE/IAT+CIA+Prime Fin année)	1 910 118 €	1 665 720 €	1 543 056 €
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	88 255 €	82 123 €	61 813 €
Avantages	16 651 €	16 427 €	16 050 €
Astreintes	83 229 €	96 958 €	116 245 €
Heures supplémentaires	154 066 €	172 452 €	137 605 €
Heures complémentaires	62 622 €	68 581 €	78 285 €

* Base : Etat récapitulatif des salaires

- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Sur l'exercice 2024, la Ville de Firminy a eu à reverser à l'État des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants à hauteur de 14 882 €.

Sur l'exercice 2025, ce type d'atténuation s'élève à 28 847€.

- Autres charges de gestion - subventions (chapitre 65)

Ce chapitre est quasiment stable entre l'exercice 2024 et 2025 (+ 2 716€ soit 0,09%).

Ce dernier regroupe notamment les subventions aux associations, la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, les frais divers relatifs aux élus, les créances en non-valeurs, les redevances pour concessions, brevets, licences procédés, droits et valeurs similaires.

Il est rappelé qu'une subvention complémentaire de 200k€ a été allouée en 2022 reconduite en 2023 au C.C.A.S. de la Ville de Firminy afin de pallier le manque de trésorerie des trois établissements de personnes âgées non versée en 2024. Pour l'exercice 2025, la somme de 10 000€ a été versée dans ce cadre.

Le soutien au tissu associatif local est maintenu avec une hausse de l'ordre de 55 670€ permise par des économies dégagées sur d'autres éléments de ce chapitre avec par exemple la contribution au SDIS en baisse de 14 147€ et celle des autres participations de 10 510€ et non-valeur pour 10 082€.

- Charges financières (chapitre 66)

Le remboursement des intérêts des emprunts était en hausse entre 2023 et 2024 pour environ 123k€. La contractualisation du nouvel emprunt faisait automatiquement apparaître un volume de la part intérêts de ce chapitre budgétaire notamment avec les ICNE.

De plus, la mobilisation de manière plus récurrente de l'emprunt revolving s'était substituée à la mobilisation tardive du nouvel emprunt ne permettant pas les économies d'intérêts constatées les exercices budgétaires.

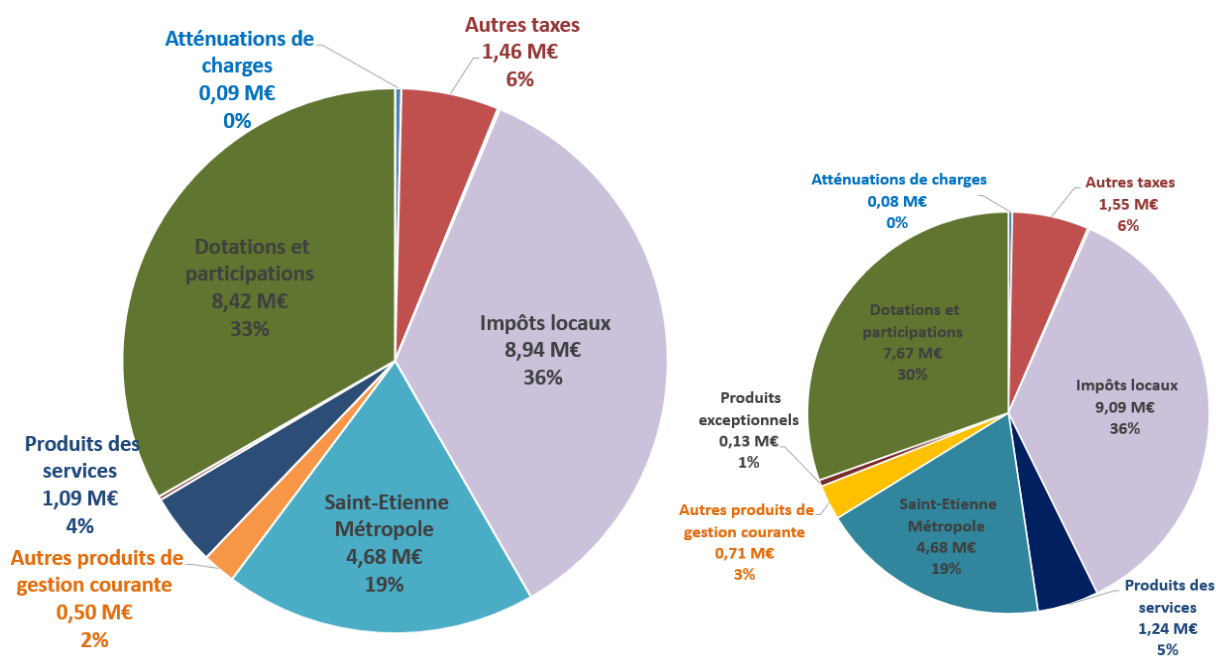
Pour 2025, le retour à une mobilisation possible du prêt revolving et aucun nouvel emprunt, le chapitre rebaisse pour faire apparaître un réalisé à hauteur de 264 995€ (-65k€ / -19,7%).

○ *Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)*

Pas d'observations particulières sur ce chapitre de dépenses qui enregistrent les mesures exceptionnelles de la collectivité normales depuis 2023 d'autant plus que la nomenclature budgétaire et comptable M57 a fait basculer la plupart des dépenses au chapitre budgétaire 65 cité ci-dessus.

➤ **Les recettes réelles :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
MONTANT		
013	Atténuations de charges	94 564
70	Produits des services	1 087 952
73x	Impôts et taxes	15 088 257
74	Dotations et participations	8 416 455
75	Autres produits de gestion courante	496 614
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		25 183 841
76	Produits financiers	31 704
77	Produits exceptionnels	53 712
TOTAL RECETTES REELLES		25 269 258



Rappel 2024

○ *Atténuations de charges (chapitre 013)*

Il s'agit des atténuations de charges qui concernent les remboursements liés aux dépenses de personnel ou charges de sécurité sociale qui sont variables d'une année sur l'autre telles que les indemnités journalières.

○ *Produits des services (chapitre 70)*

Ce chapitre regroupe les différents produits issus des services municipaux. Ces recettes étaient de 1,24 M€ pour l'exercice 2024 et s'élèvent à 1,09M€ pour l'exercices 2025 soit une baisse 156k€ environ.

Les produits des services intègrent le remboursement des bordereaux des prix pour l'eau, l'assainissement et la voirie que Saint-Etienne Métropole reverse à la Ville de Firminy dans le cadre des transferts de compétences.

Le transfert de la compétence à Saint-Etienne Métropole fait de fait, disparaître le remboursement de ces bordereaux à partir du 01 juin 2024 soit des recettes minorées de 219k€ environ par rapport aux comptes 2024.

Ainsi, le chapitre « Produits des services » est en hausse d'environ 67k€ exclusion de ces recettes.

○ *Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)*

Entre 2023 et 2024, une augmentation est relevée de 265k€ soit + 1,76%.

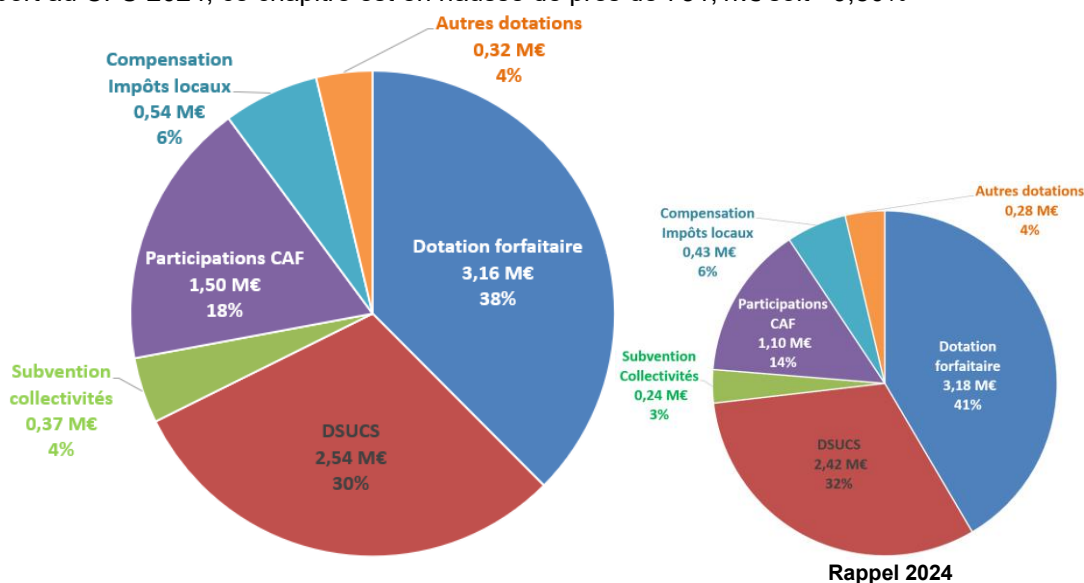
Entre 2024 et 2025, une baisse est relevée de 231,8k€ soit - 1,51%.

Ce chapitre comprend différentes recettes.

- Les produits fiscaux (taxe d'habitation résidences secondaires et taxe foncière) : Les taux d'imposition sont restés stables en 2025 mais revalorisation automatique des bases au regard de l'inflation décidée au niveau national de 1,7.
- Les concours financiers de Saint-Etienne Métropole sont stables. En 2025, la Ville de Firminy a perçu 4,68M€ entre l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire conformément au pacte financier 2021-2026.
- Les droits de place et emplacements publicitaires intégrés sur le chapitre 73 sont stables.

○ *Dotations et participation (chapitre 74)*

Par rapport au CFU 2024, ce chapitre est en hausse de près de 751,1k€ soit +9,80%



Pour ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement composée de la D.N.P. (Dotation Nationale de Péréquation) à hauteur de 88 412€, de la D.S.U.C.S. à hauteur de 2 539 413€ et de la dotation forfaitaire de 3 156 651€, une hausse est relevée de 1,37% soit 78,2k€ environ.

- *Autres produits de gestion courante (chapitre 75) et produits exceptionnels (chapitre 77) hors cessions d'actifs*

Ce chapitre contient essentiellement les revenus des immeubles (loyers). Depuis 2023 et le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, il englobe également et hors cessions immobilières l'essentiel des perceptions du chapitre 77 Recettes exceptionnelles.

Ainsi, se retrouvent dans ce chapitre, les indemnités perçues dans le cadre de pénalités de retard dans l'exécution de marchés publics ou de sinistre (indemnités d'assurance) mais aussi les titres de fourrières ou amendes administratives.

Hors cessions immobilières (traitées ci-après), les titres émis en 2024, sur ces deux chapitres faisaient apparaître une hausse de 206k€ environ constatée pour 168,4k€ de solde du sinistre du Firmament et 130,8k€ de reversement du résultat de fonctionnement par suite du retrait du SIVO.

En 2025, les réalisations hors cessions s'élèvent à 520 846€ essentiellement constatée pour les revenus des immeubles 402 550€ et 79 113€ pour les fourrières, remboursements d'assurance et production photovoltaïque.

- *Produits exceptionnels (chapitre 77) – Cessions d'actifs*

En 2024, elles s'élèvent à 63 283€ et se décomposent comme suit :

- AI521 Boulevard Fayol : 108,00€
- AC291 les Trois Ponts : 9 810,00€
- AV236 Colonel Riez-Impasse Basse Ville : 53 365,20€

En 2025, elles s'élèvent à 29 480,00€ et se décomposent comme suit :

- Reprise de matériel Espaces verts 18 000,00€
- AK561 Bld Fayol 170,00€
- BI98 rue Victor Hugo 11 310,00€

- *Produits financiers (chapitre 76)*

Comme depuis l'exercice 2022, ce chapitre est quasi stable.

Ce dernier est lié au remboursement des intérêts de l'emprunt voirie souscrit par Saint-Etienne Métropole qui diminue d'année en année mais également aux intérêts des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et Crédit Agricole.

➤ **La capacité d'autofinancement de la commune :**

Recettes réelles de fonctionnement	25 269 258 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	-23 928 883 €
= CAF brute	1 340 374 €
- Remboursement emprunt propre	-814 179 €
+ Remboursement prêt voirie	220 317 €
= CAF nette	746 512 €

** en tenant compte de l'emprunt voirie transféré à Saint-Etienne Métropole*

Prévue au budget pour 901k€, la capacité d'autofinancement nette (CAF nette hors cessions) de 747k€ :

- N'est pas que celle attendue pour près de 154k€ : malgré une amélioration des recettes prévisionnelles, l'effet ciseau de la hausse des dépenses est plus forte notamment pour les dépenses de personnel,
- Est moins bonne que celle de 2024 pour 339k€
- Permet d'atteindre un ratio de sécurité des Recettes Réelles de Fonctionnement seulement de 2,95% (rappel 2024 : 4,3%).

➤ **Les ratios de la commune :**

RATIOS	CFU 2025	CFU 2024	CA 2023
Données			
Encours de dette *	9 456 994	9 485 457	7 779 883
Population DGF	17 467	17 470	17 267
Ratios			
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1370	1 349	1 359
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 447	1 443	1 501
Encours de la dette/population	509	588	511
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement **	61,84	61,41	60,51
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	35,19	40,74	34,03
Capacité de désendettement (en années)	6,63	6,00	3,16

**En tenant compte de "l'emprunt" voirie transféré à Saint-Etienne Métropole.*

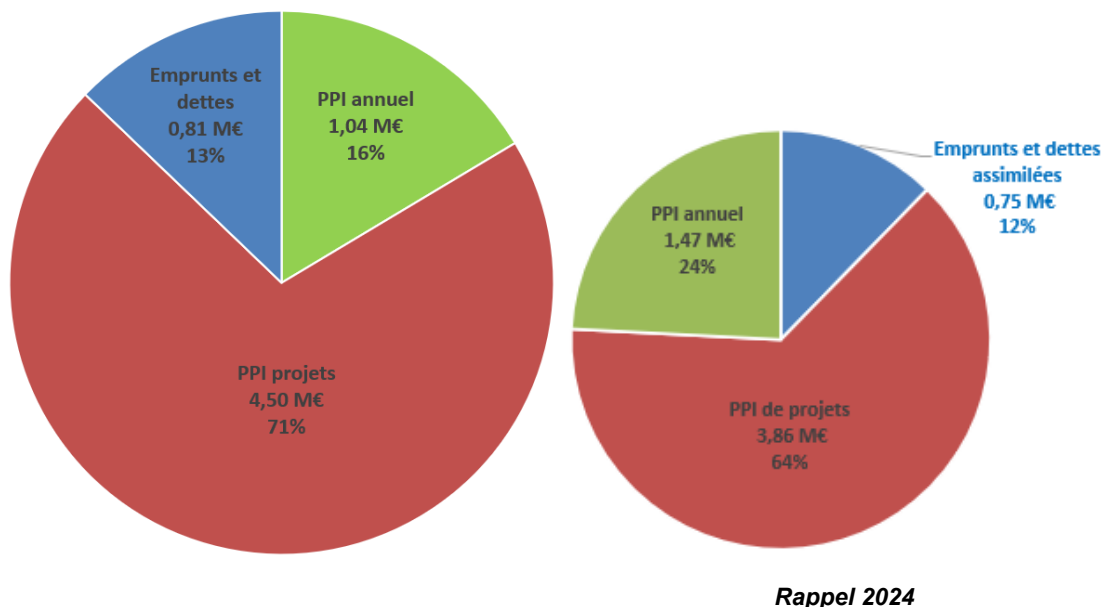
***Le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement s'explique par les dépenses de personnel de l'eau et de la voirie ; situation relativement peu fréquente par rapport à la moyenne de la strate des communes ayant transféré ces compétences.*

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Les dépenses :

Les dépenses d'équipement de la Ville de Firminy s'élèvent à 5,54M€ (rappel 2024 : 5,34M€).

Dépenses réelles d'investissement hors revolving (6,35M€)



Ces dépenses d'équipements sont réalisées directement par la Ville de Firminy et majoritairement pour les opérations suivantes* :

➤ Piscine (Toiture, travaux et informatique)	1 063 109 €
➤ Extension Mairie / Médiathèque	764 588 €
➤ Stade le Corbusier – Eclairage	619 205 €
➤ Aménagement Parc des Bruneaux	526 506 €
➤ Ecole du Mas – Cour	362 250 €
➤ Rénovation urbaine	361 164 €
➤ Vidéoprotection	352 322 €
➤ Maison Santé Pluriprofessionnelle	222 477 €
➤ Régie Agricole	195 580 €
➤ Sécurité des biens et des personnes	190 938 €
➤ Informatique – Tout type	140 150 €
➤ Eclairage public	126 654 €
➤ Matériels, Outillage et mobilier	89 738 €
➤ Subvention Particuliers - éco énergie	65 229 €
➤ Eclairage Gymnases	58 522 €
➤ Interventions dans les écoles	51 700 €
➤ Travaux Economie d'énergie	54 095 €

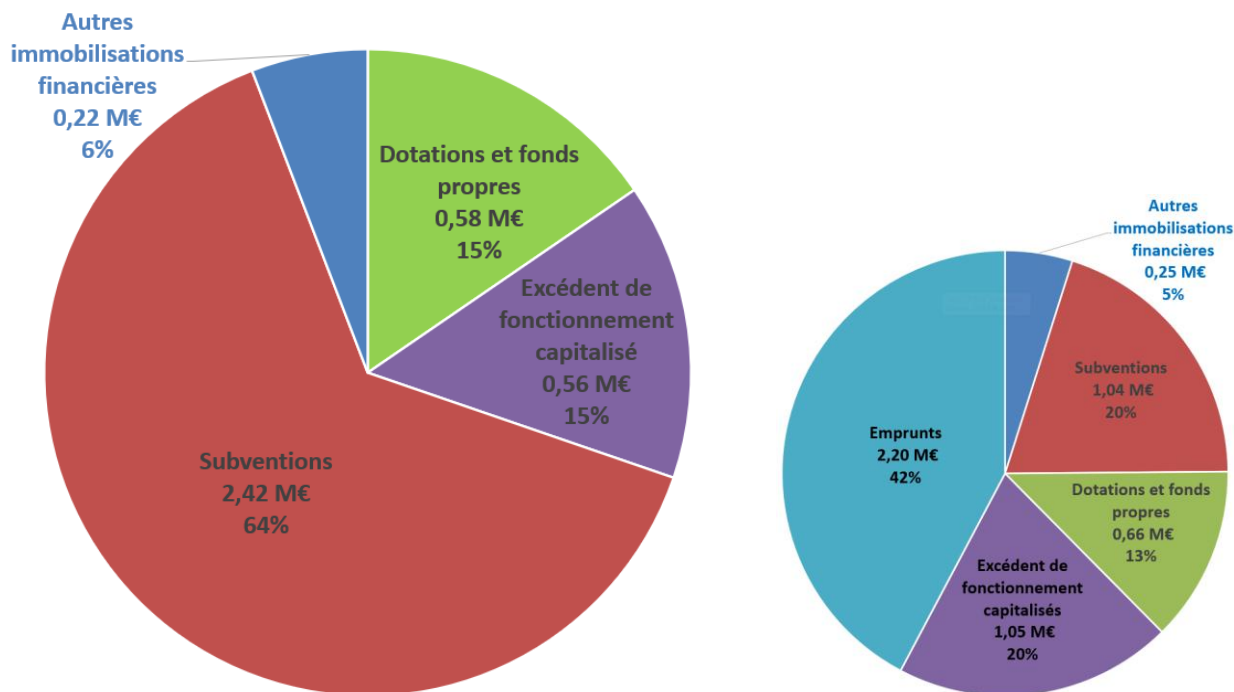
*opérations dont le réalisé est supérieur à 50k€ et classées par ordre décroissant

Parallèlement et financé par une retenue sur l'attribution de compensation, Saint-Etienne Métropole réalise un programme voirie à hauteur de 850k€ par an.

➤ **Les recettes :**

Les recettes d'investissement se composent essentiellement du fonds de compensation de la TVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et de subventions perçues. De plus, le chapitre "autres immobilisations financières" correspond au remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital de la dette voirie.

Recettes réelles d'investissement hors revolving 3,78M€ (Rappel 2024 : 5,21 M€) :



Rappel 2024

L'exercice 2025 ne fait pas apparaître de nouvel emprunt au contraire de l'exercice 2024 qui affichait un emprunt à hauteur de 2,2M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Également, le montant des subventions fait apparaître un réalisé à hauteur de 2,42M€.

Le solde des opérations régie agricole à hauteur de 173 278,06€ et Pôle Petite Enfance à hauteur de 451 851,50 € ont fait l'objet de versement par les différents partenaires financeurs.

Enfin, les amendes de police inscrites à ce chapitre budgétaire s'élèvent pour l'exercice 2025 à 350 398,84€ (rappel 2024 : 336 012,10€).

C – LA DETTE

La Commune bénéficie d'une capacité de désendettement qui se dégrade depuis 2024. Les charges liées à l'emprunt se répartissent de la manière suivante :

Dettes au 31 décembre 2025 * :

**En tenant compte de "l'emprunt" voirie transféré à Saint-Etienne Métropole (amortissement/capital : 220 316,77 € et intérêts : 18 071,47 € soit une annuité de 238 388,24 €*

	31/12/2025
AMORTISSEMENT	594 290
INTERETS	267 647
ANNUITE	861 937
Encours	9 456 994

Il est rappelé que la collectivité a souscrit un nouvel emprunt courant 2024 d'un capital de 2,2M€ à taux variable livret A + 0,4% sur une durée de 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

IV – SYNTHÈSE DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS 2025

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	25,20 M€	25,41 M€	0,22 M€
Investissement	9,45 M€	8,01 M€	-1,44 M€
		Résultat d'exercice	-1,22 M€
		Résultat antérieur	4,10 M€
		Résultat de clôture	2,88 M€
Restes à réaliser investissement	1,43 M€	1,55 M€	0,12 M€
Restes à réaliser fonctionnement	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
		Résultat de clôture (RAR inclus)	3,00 M€

Les résultats de l'exercice comptable 2025 s'établissent comme suit :

- Un solde excédentaire en fonctionnement de 217.555,68€
- Un solde déficitaire en investissement de 1.441.793,03€,
- Des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00€,
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1.425.427,76€
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 1.550.169,20€,

Les résultats antérieurs cumulés au 01 janvier 2025 sont les suivants :

- Un solde excédentaire de fonctionnement de 4.863.432,00€,
- Un solde déficitaire d'investissement de 760.937,90€.

Le solde excédentaire cumulé en fonctionnement de 5.080.987,68€ sera obligatoire affecté à la couverture de l'investissement pour 2 078 000€ et le solde à la section de fonctionnement reporté pour 3.002.987,68 €.